



EcoBrief

France : une remontée des défaillances en 2023 qui s'est accentuée au 4^e trimestre

En 2023, les défaillances d'entreprises ont dépassé de 8,5% leur niveau d'avant-Covid (2019). Une augmentation qui est allée *crescendo* au fil de l'année et qui s'explique par deux dynamiques : celle concernant les secteurs ayant généré beaucoup de créations d'entreprises ces dernières années et une autre se rapportant à la détérioration des trésoreries et des comportements de paiement liée à l'inflation et à la remontée des taux d'intérêt.

Selon les données de la Banque de France, alors que l'année 2022 avait connu moins de défaillances que lors de la période pré-Covid (-19% par rapport à 2019) l'année 2023 a commencé sous les mêmes auspices (-4% par rapport au T1 2019). Cette tendance s'est cependant inversée dès le T2 (+5% de défaillances d'entreprises) et plus encore par la suite (+11,5% au T3 et +20% au T4 – soit 14 731 défaillances, chiffre le plus élevé depuis le 2nd trimestre 2016, probablement inférieur à la réalité¹). Ainsi, 55 492 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en 2023 (+8,5% par rapport à 2019).

Cette remontée des défaillances s'explique par deux effets distincts. Le premier est le retour à des conditions normales d'activité post-Covid, qui a fini par affecter :

- les entreprises récemment créées (la création d'entreprise, après un contrecoup lors du 1^{er} confinement, a rapidement rebondi), avec en exergue le secteur de l'information et de la communication, dont les défaillances en 2023 ont dépassé de 33% celles de 2019.
- les entreprises dont la trésorerie a été fragilisée par la fin des mécanismes temporaires de soutien liés au Covid et qui ont été plus que les autres touchées par le retour de l'inflation (salariale notamment) en sortie de Covid. Le secteur de l'hébergement-restauration a connu en 2023 des défaillances de 13,5 % supérieures à celles de 2019.

Le deuxième concerne la détérioration de la demande, qui s'est probablement combinée à l'effet décrit ci-dessus dans le commerce (+7,5% de défaillances en 2023 par rapport à 2019). Cela a probablement aussi joué un rôle majeur dans les difficultés rencontrées par les activités liées à l'immobilier (+17% de défaillances en 2023/2019) et au secteur de la construction. Pour ce dernier, la hausse moyenne de 5% des défaillances en 2023 par rapport à 2019 masque une forte dégradation en cours d'année, avec encore des baisses au 1^{er} semestre et un 4^e trimestre à +23% par rapport au T4 2019.

Stéphane Colliac

Economiste Senior, France-Allemagne

¹ Les données publiées par la Banque de France font état d'une remontée des défaillances d'entreprises de près de 20% avec 14 731 défaillances au 4^e trimestre 2023, toutefois ces données sont préliminaires (alors que celles de 2019 sont complètes) et sont en règle générale actualisées au fil des mois: en considérant ce que ces informations additionnelles ont ajouté aux statistiques de défaillances les mois précédents, nous estimons que le chiffre définitif pour le 4^e trimestre pourrait se révéler plus proche de 15 400 (soit +25% par rapport au T4 2019).

